

L'Echo Communal

Enseignement / Jeunesse

Nos écoles communales 5

Accueil assistance :

un nouveau service de garde
d'enfants malades 7

Activités jeunesse été 2009 9

Santé / Sport 15

Culture / Evènement

bibliothèques communales
d'Aubange 16

Société

L'assurance gratuite
« volontariat » 18

Service Accueil et Prévention,
idées reçues 19

Arnaques aux annuaires profes-
sionnels, insertions publicitaires
et noms de domaine 21

Environnement / Urbanisme

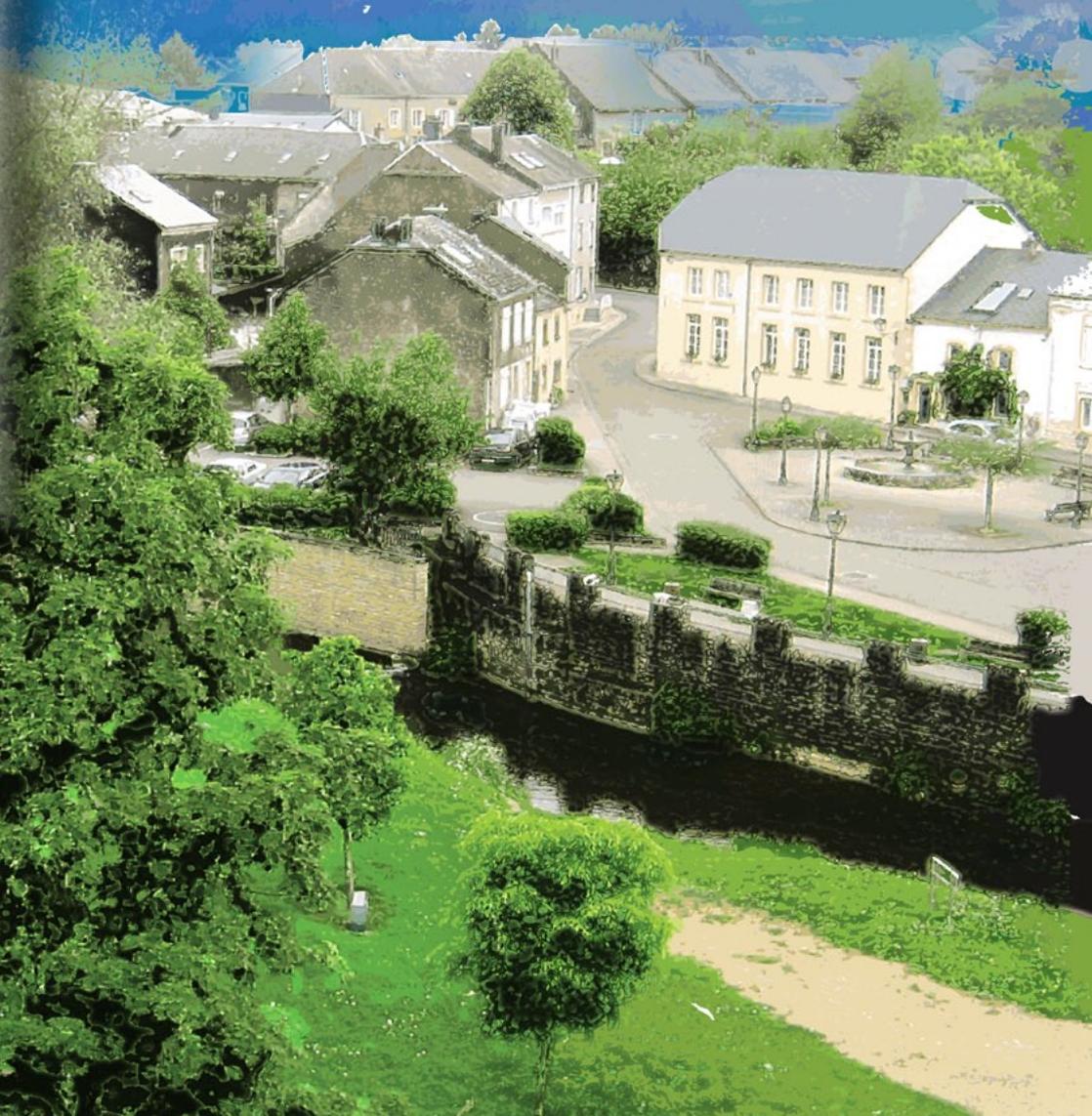
Urbanisme :
nouvelles réglementations 23

Etat-civil

Etat civil de la Commune 25

Politique communale

Conseils communaux 27





L'Echo Communal
Juin 2009

Editeur responsable
Christian Binet

Rédaction

Jean-Paul Dondelinger
Pierre Clinquart
Tomasso Antonacci
Christian Binet
Hervé Spoiden
et les intervenants :
institutions fédérales,
club et associations

Graphisme

Hervé Spoiden

Photos

Hervé Spoiden
Olivier Biver

Imprimeur

Imprimerie Lorgé



SOMMAIRE

pages

Editorial

Christian BINET, échevin de l'enseignement, la communication, la culture et du tourisme

3

Urbanisme

Urbanisme : nouvelles règlementations

5

Santé / Sport

Les Chèques sports, ça vous change un sport

7

Trophée du Mérite Sportif 2008 de la Commune d'Aubange.

7

Enseignement / Jeunesse

Nos écoles communales

9

Activités jeunesse été 2009

9

Bibliothèques

Horaire d'été 2009 dans les bibliothèques communales d'Aubange

15

Communiqué de presse : « Je lis dans ma commune » 2009

15

Règlement du prix littéraire Jean LEBON 2009

15

Société

Journée nature à l'asinerie d'Habay-la-Vieille

16

Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté Française

16

Policlinique Bellevue

16

Service Accueil et Prévention, idées reçues

17

Ozone et vague de chaleur, soyons solidaires

18

Service repas chaud du CPAS

19

Accueil assistance : un nouveau service de garde d'enfants malades

19

Arnaques aux annuaires professionnels, insertions publicitaires et noms de domaine

21

Etat-civil

Etat civil de la Commune d'Aubange du 6 janvier 2009 au 27 mai 2009

22

Politique communale

Conseils communaux des 23 mars et 27 avril 2009

23

La Commune d'Aubange, L'ASBL Athus et l'Acier,

Les Maitres des Forges, Le Centre Culturel

organiseront du 18 au 27 septembre 2009 au Centre Culturel

UNE EXPOSITION DE PEINTURES SUR LE THÈME DU PASSÉ SIDÉRURGIQUE D'ATHUS.

Cette exposition regroupera bien évidemment les œuvres acquises au fil des ans par les différents partenaires mais aussi les œuvres d'artistes ou de propriétaires privés soucieux de faire découvrir leurs créations ou acquisitions. **Les artistes ou possesseurs d'œuvres sont donc cordialement invités à participer à cette activité** qui vise à faire redécouvrir, à travers l'art et les yeux des **artistes, le passé sidérurgique de notre région.**

Adresse de contact : Administration Communale d'Aubange, 22 rue Haute à 6791 Athus

tél. : 063 / 38.12.51, anne-marie.monneau@publilink.be



Editorial

Quand les jeunes s'en mêlent...

Vous connaissez cette émission de radio « Quand les jeunes s'en mêlent... » qui donne la parole aux jeunes sur des sujets très divers et sur leur place dans la société ?

L'idée fondamentale de cette émission est qu'une société qui n'est pas à l'écoute de sa jeunesse hypothèque son avenir et la situation est comparable dans une commune...

Souvent les échos donnés aux actions des jeunes ne sont pas très positifs : les dégradations, les problèmes d'assuétudes (drogue et alcool) les actes de délinquances ou les virées bruyantes sont souvent répercutés auprès des responsables communaux mais il est fondamental de ne pas associer une petite minorité avec la grande majorité des jeunes qui agissent positivement dans leurs associations, leurs clubs sportifs et leurs écoles et qui attendent surtout qu'on prenne en compte leurs attentes d'activités et de projets.

Dans ce cadre, 5 ans de présidence d'une Maison des Jeunes m'ont appris à essayer d'éviter les amalgames et les généralisations faciles... Certes, l'action d'une commune ne va pas changer le monde et résoudre les problèmes de notre société et des jeunes en particulier mais elle peut contribuer à améliorer les choses. C'est donc le chemin de l'action pour les jeunes et leurs familles que notre commune a choisi et voici en quelques lignes un bref aperçu de cette action...

- Il y a le soutien aux écoles communales (Aubange, Rachecourt et Aix-Sur-Cloie) dans une logique de complémentarité et de collaboration et non de concurrence avec l'enseignement libre et celui de la Communauté Française qui sont aidés dans la mesure des dispositions légales.
- Les services intergénérationnels rendus par le CPAS, le Centre Culturel ou les bibliothèques.
- La mise à disposition d'espaces de détente, de plaines de jeux ou de terrains multisports.
- L'organisation de l'accueil extrascolaire les mercredis après-midi sur Athus, Aubange et Halanzy.
- La prise en charge des frais d'organisation des cours de l'Académie de musique sur le territoire de la commune (Athus – Aubange – Halanzy)
- L'organisation d'un réseau de plaines pour les jeunes au mois de juillet inégalé dans la province avec un prix des plus démocratiques d'1 € par jour.
- La mise en place de l'ASBL Centre Sportif Local pour dynamiser les activités dans le domaine du sport sur la commune et l'organisation des stages sportifs.
- Le soutien des associations et des clubs sportifs en mettant à disposition des locaux à des conditions particulièrement avantageuses.
- Le soutien logistique et le prêt de matériel pour des activités (concerts, animations de quartier,...)
- La présentation des associations dans les publications de la Commune (Echo Communal et la Bougeotte).

- La mise en place d'une équipe d'éducateurs de rue plus particulièrement chargée d'encadrer les jeunes en difficulté.
- La mise en place du Service Accueil Prévention pour aider les jeunes et leurs familles confrontés aux problèmes de consommation de drogues ou d'alcool.
- La relance d'une Maison des Jeunes « Planète J » qui est à l'origine avec les éducateurs de rue de l'organisation d'une fête de fin d'examens ou de la réorganisation d'une fête de carnaval pour les enfants mais aussi d'une nouvelle activité « Athus plage » qui sera organisée pendant le mois de juillet.

Je voudrais conclure en donnant un mot d'explication sur les raisons de l'implication de la Commune en partenariat avec la Maison des jeunes « Planète J » dans ces deux dernières activités. L'organisation d'une fête de fin d'examens est devenue une chose courante dans de nombreuses communes qui comptent des établissements d'enseignement secondaire. L'objectif est d'offrir aux jeunes un lieu de détente sympathique sur la place du Brüll à Athus pour fêter la fin des examens le vendredi 19 juin de 11h à 18h avec une animation musicale et des jeux et un aspect prévention (stands associatifs). Ceci afin d'éviter au maximum la multiplication de regroupements problématiques et les dérapages graves au niveau boissons.

Dans le cadre de cette activité réservée aux élèves de la 3^{ème} à la 6^{ème} année du secondaire, la bière sera tolérée pour ceux qui ont l'âge d'en consommer mais vendue au prix normal contrairement aux boissons sans alcool (limonade) coca vendues à 0,5 € et à l'eau distribuée gratuitement.

En outre, une action de prévention sera menée par les éducateurs de rue pour rappeler aux cafetiers et aux vendeurs de boissons les règles au niveau de la consommation des mineurs. La police sera chargée de la répression en cas d'infractions...

Pour ce qui est « d'Athus plage », l'idée est à la fois d'offrir pendant trois semaines en juillet un lieu de détente pour les jeunes et les familles mais aussi de casser l'image de sinistrose qui colle souvent à la localité d'Athus.

Concrètement, une plage de 300 m² sera réservée aux activités sportives et de détente et un espace plus petit sera dévolu aux plus jeunes. Il est sans doute important de préciser que pendant la journée, les services jeunesse de la commune encadreront le site et que l'ensemble sera bâché la nuit. Le sable offert par un généreux donateur sera réutilisé pour d'autres projets à la fin de l'activité.

Christian BINET

3^{ème} Echevin

Attributions :

enseignement, communication,
culture, tourisme

Service passeports et permis de conduire

Les photos (3 sur fond blanc) destinées aux demandes de passeports doivent être faites chez un photographe professionnel en Belgique. Toutes autres photos provenant d'une imprimante ou d'un photomaton ne seront plus acceptées.

ROYAUME DE BELGIQUE
KONINKRIJK BELGIË



PASPOORT - PASSEPORT - REISEPASS

20-21 JUIN 2009
CENTRE CULTUREL
RAYMOND DUMONT
ATHUS

SALON DU MODELE REDUIT

25ÈME ANNIVERSAIRE
1984 - 2009

Commune Aubange
Sous le patronage de la Commune d'AUBANGE
SYNDICAT D'INITIATIVE AUBANGE

L'ASSURANCE GRATUITE « VOLONTARIAT »

La Province offre la possibilité d'une couverture d'assurance aux bénévoles œuvrant dans le cadre d'initiatives occasionnelles et de petite envergure. Cette assurance ne remplace pas l'assurance annuelle des membres et bénévoles auprès des associations d'une certaine importance, mais peut être utilisée pour les activités où il est fait appel occasionnellement à des bénévoles supplémentaires. Le bénéfice de cette assurance ne peut être acquis pour les organisations publiques et assimilées.

Chaque organisation peut via le présent règlement assurer ses volontaires 200 jours par an.

Pour en savoir plus sur les conditions d'octroi de cette couverture d'assurance :

www.province.luxembourg.be > rubrique social > aides aux associations

ou

Département des Affaires sociales et hospitalières, Service « prêts et primes »

1 Square Albert 1er, 6700 ARLON, Tél.: 063/21.27.53



Province de Luxembourg



URBANISME : nouvelles réglementations



Le Code Wallon d'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP) prévoit pour certains travaux de « *minime importance* », une *procédure simplifiée*. Il s'agit notamment des articles suivants du Code :

- Art. 262 : Actes et Travaux dispensés du permis d'urbanisme
- Art. 263 : Actes et Travaux qui requièrent une déclaration urbanistique
- Art. 265 : Actes et Travaux dispensés du concours d'un architecte

Le Collège Communal attire cependant l'attention des personnes concernées, que ces dispositions réglementaires ne sont applicables que pour autant que les actes n'impliquent aucune dérogation à des dispositions légales, décrétales ou réglementaires, ni d'actes et travaux préparatoires soumis au permis d'urbanisme.

Chaque situation étant spécifique ou particulière, il est donc conseillé de s'adresser et de s'informer préalablement auprès du Service Urbanisme de la Commune, sur la procédure à suivre, pour réaliser dans les règles, les travaux ou actes envisagés, si minimes soient-ils, plutôt que de se retrouver dans une situation infractionnelle, avec les conséquences fâcheuses qui en découlent.

Vérification de l'implantation d'une nouvelle construction ou d'une extension avant de débuter les travaux.

Le décret programme du 03/02/2005 précise en son article 92, le texte de l'article 137 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire de l'Urbanisme et du Patrimoine (C.W.A.T.U.P), à savoir :

« Le début des travaux relatifs aux constructions nouvelles, en ce compris l'extension de l'emprise au sol des constructions existantes, est subordonné à l'indication sur place de l'implantation, par les soins du collège communal ou de son délégué. Il est dressé un procès-verbal de cette indication. »

IL RESSORT QUE VOUS NE POUVEZ DÉBUTER LES TRAVAUX :

- qu'après que l'implantation ait été vérifiée par le Géomètre Communal ;
- qu'après que le Service Urbanisme de la Commune vous ait donné l'autorisation de débiter.

QUELLE EST LA PROCEDURE À SUIVRE ?

- 1) je suis en possession de permis d'urbanisme
- 2) je connais la date approximative de début de travaux
- je prends contact avec mon architecte ou mon géomètre et lui transmets le formulaire bleu (en annexe) lui rappelant les instructions pour fournir un plan d'implantation conforme aux prescriptions du code wallon.
- je verse sur le compte n° 000-0050290-44 de l'Administration Communale d'Aubange,

rue Haute 22 à 6791 ATHUS, le montant de la redevance communale couvrant la prestation du géomètre communal en reprenant les références du permis d'urbanisme.

A SAVOIR :

- Prix unitaire à la prestation pour bâtiment avec 4 façades orthogonales y compris bâtiment de forme rectangulaire comprenant d'éventuels décrochements sur une ou plusieurs façades: 124,84€ TVAC.
- prix unitaire à la prestation pour bâtiment décomposé en plusieurs volumes (principal + secondaire) et immeubles à appartements : 150,04€ TVAC
- 3) je transmets au Service Urbanisme de la Commune, le formulaire rose (en annexe) demandant la vérification de l'implantation par le géomètre communal UN MOIS avant la date prévue pour le début de travaux.

j'y joins le plan d'implantation reçu de mon architecte ou géomètre

j'y joins la preuve de paiement de la redevance communale.

- 4) dans les 15 jours, le géomètre communal prend rendez-vous avec vous pour effectuer sa mission et dresser le rapport de vérification d'implantation. Il le transmet au Service Urbanisme de la Commune.
- 5) Le Service Urbanisme de la Commune vérifie que le paiement de la redevance a bien été effectué et vous autorise à débiter les travaux.
- 6) Vous devez afficher une copie du permis d'urbanisme sur le chantier pendant toute la durée des travaux.

Le non-respect de ces règles vous expose au constat de l'infraction par un procès-verbal dressé à votre charge et à un ordre d'arrêt immédiat des travaux.

Le dossier de demande de vérification d'implantation, comprenant les instructions et les formulaires à compléter, est à retirer au Service Urbanisme de la Commune.

SERVICE URBANISME :

- Hôtel de Ville, 22, rue Haute, 6791 ATHUS
Tél. : 063/381257 ou 063/381258
- Heures d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00



SPORT NEWS ... SPORT NEWS ... SPORT NEWS...

LES CHÈQUES SPORTS

Ça vous change un sport



L'Echevinat des sports délivre depuis cette saison sportive les « chèques sports » de la Communauté Française.

Ces chèques ont pour vocation de favoriser l'intégration, l'affiliation et la participation de tous les jeunes de 6 à 18 ans dans les structures sportives de notre commune.

Ainsi, cette aide permet de payer :

- l'inscription à un club
- l'inscription à un stage sportif
- un abonnement en piscine ou en salle de sport
- un équipement sportif nécessaire à la bonne pratique du sport dans lequel il est inscrit.
- des classes sportives et classes de neige.

De cette manière, les clubs pourront accueillir de nouveaux jeunes qui n'auraient pas pu participer à leur activité sans ces fameux chèques.

En effet, cette aide peut atteindre jusqu'à 60€ selon le montant sur lequel porte la demande, ce qui n'est évidemment pas négligeable en cette période de crise.

Les barèmes pour l'octroi de ces « Chèques Sports » sont les suivants :

Les revenus imposables de l'année 2006 [exercice d'imposition 2007] figurant sur l'Avertissement-Extrait de rôle ne doivent pas dépasser

Personne(s) à charge	revenus maxima en euros
0	9.557,88
1	16.385,78
2	21.848,63
3	26.968,14
4	31.747,09
5	36.185,50
6	40.604,03

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à joindre le Centre Sportif Local au 063/38.12.77 ou 0471/46.44.96.

Trophée du Mérite Sportif 2008 de la Commune d'Aubange.

Comme tous les ans, la Commune d'Aubange a attribué son Mérite Sportif lors d'une réception avec bon nombre de clubs de l'entité.

Après délibération, le jury a désigné pour ce **Titre le Basket Club Athus** pour les magnifiques résultats de son équipe de 2^{ème} provinciale hommes qui a réussi l'exploit de se hisser en 1^{ère} provinciale sans la moindre défaite (26 victoires sur 26 matches). On peut aussi noter que leurs équipes jeunes se sont également illustrées (cadets sacrés champions provinciaux, minimes 1^{er} de leur série,...)

Pour la **deuxième place**, le jury a choisi **Jordan Feltesse**. Ce jeune Aubangeois de 16 ans, baigné dans le football au niveau communal depuis son plus jeune âge, a rejoint le Standard de Liège à l'âge de 11 ans, effectuant à cette période le trajet jusque Liège 3 fois par semaine. Ensuite, il entre en internat afin de pouvoir bénéficier des 6 séances d'entraînement hebdomadaire. Champion de Belgique en 2007 et 2008, Jordan est repris depuis quelques mois en équipe nationale des moins de 16 ans.

La **troisième place** revient cette année à **l'équipe Senior Hommes de l'Athus Volley Club** pour sa montée en division Nationale 3B. En effet, cette équipe a su par ses magnifiques résultats remporter les play-offs et ainsi, lors du match ultime face à Messancy, accéder à la montée en Division Nationale. Cela faisait des années qu'une équipe communale n'avait plus accédé à un tel niveau. Notons que cette équipe fera encore parler d'elle vu son maintien dans cette division.

Le jury a également attribué **2 prix d'encouragement**. Le premier est remis à **Joakim Erpelding d'Aubange**, affilié au Team Verandas Willems-Cyclo Club de Chevigny en catégorie Junior pour ses résultats, tant sur route que sur piste, d'un sport peu répandu dans notre Commune. Le **deuxième prix d'encouragement** revient aux **minimes filles du Tennis Club Halanzy**, qui, entre autres, ont gagné les poules régionales et ont accédé à la finale du Championnat Francophone qu'elles ont hélas perdue au profit de l'illustre Léopold Club de Bruxelles.

Enfin, le **prix du Dévouement** s'est vu remettre à monsieur **Raymond Diderich dit « Bim » du Basket Club Athus**. Il se dévoue sans compter pour son club : occupant les postes de secrétaire, entraîneur et coach depuis 1975, on peut dire de lui qu'il est l'homme à tout faire de ce club.

Tous se sont vu remettre un prix offert par le Centre Sportif Local et c'est avec impatience que le jury attend l'an prochain pour voir les bons résultats de nos sportifs locaux.

Nos écoles communales

Nous accueillons les enfants de la maternelle à la 6^{ème} primaire. Outre les cours obligatoires, un cours de psychomotricité dispensé par des professeurs de gymnastique est organisé à raison de deux périodes/semaine pour tous les enfants de nos classes maternelles. A Aubange (Avenue de la Gare et Bikini), les élèves bénéficient d'un cours d'allemand dès la maternelle à raison de 1 h/semaine. Certaines classes sont jumelées avec des écoles de Trèves. Un cours d'anglais est organisé dès la 2^{ème} maternelle à Aix-sur-Cloie et dès la 1^{ère} primaire à Rachecourt à raison d'1h/semaine.

En ce qui concerne les activités physiques, les écoles communales disposent de la piscine d'Athus pour les cours de natation et prochainement d'une nouvelle salle de gymnastique.

Des classes vertes (musique, métiers du cirque, sports, initiation à la ville, ...) et des classes-sorties (musées, théâtres, expositions, corps de métier, ...) sont aussi organisées au cours de l'année scolaire dans toutes les implantations (Centre Culturel d'Athus, ...).

Vos enfants ont aussi la possibilité de dîner sur place. Les menus sont cuisinés à partir de produits de première qualité et largement diététiques. Chaque jour, une équipe dynamique s'active en cuisine pour mitonner plus de 400 repas chauds, qui sont servis dans les différentes entités communales scolaires. L'encadrement des repas est effectué par l'équipe des accueillantes extra-scolaires, cette surveillance des repas et récréation est gratuite.

Prix des repas : classes de maternelle, 2€ par enfant, 1,80€ si plusieurs enfants de la même fratrie, classes de primaire, 2,25€ par enfant, 2€ si plusieurs enfants de la même fratrie.

L'accueil extra-scolaire est assuré dans ces établissements par une équipe d'animatrices brevetées. Cette même équipe propose également des activités ludiques et récréatives les mercredis après-midis de 12h00 à 18h00.

Ecole communale d'Aubange

ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE

Directrice: Mme VILMUS Mireille

> ADRESSE : Avenue de la Gare, 39

Tél. : 063 / 38 94 28

GSM : 0474 / 98 98 21

Fax : 063 / 38 34 42

ecolecommunale.aubange@publilink.be

> ACCUEIL : le matin, dès 07h00 à 08h15

l'après école de 15h20 à 18h30



Accueil différencié : pour les 1, 2, 3^{ème} maternelle, 1, 2^{ème} primaire et pour les 3, 4, 5, 6^{ème} primaire

NB : 2009/2010 nouvelle salle de Gymn, nouvelle classe informatique, agrandissement du réfectoire scolaire

Ecole communale de Rachecourt

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Directeur: Mr ROUARD Benoît

> ADRESSE : Rue de l'Atre, 149

Tél. : 063 / 67 50 27

epcrachecourt@yahoo.fr

> ACCUEIL : le matin, de 07h00 à 8h15

l'après école de 15h20 à 18h30.



Ecole communale de Bikini

ENSEIGNEMENT MATERNEL

Directrice: Mme VILMUS Mireille

> ADRESSE : rue de la Cité, 4

Tél.: 063 / 38 78 95

> ACCUEIL : le matin, dès 07h00 à 08h00

l'après école de 15h20 à 18h30



Ecole communale d'Aix-sur-Cloie

ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE

Directrice: Mme VILMUS Mireille

> ADRESSE : rue Reifenberg, 11

Tél. : 063 / 38 51 90

> ACCUEIL : le matin, de 07h00 à 08h15, l'après école de 15h20 à 18h30

2009/2010 aménagement d'un bâtiment spécifique pour les maternelles.





Poney Club
du Clémaraïs



ACTIVITES ETE 2009

PLANETE J ATHUS

STAGES SPORTIFS

FIEST' ATHUS :

Pour la fin des examens, Planète J en partenariat avec les éducateurs de rue propose aux étudiants de se rassembler Place du Brüll. Le site sera en effet le théâtre des manifestations des fêtes de la musique en partenariat avec MS Event et la Commune. De nombreuses activités seront proposées (atelier prévention, musique, rodéo show, parcours aventure, voiture tonneau...etc).

Dates : 19 Juin de 11 à 18h.



ATHUS PLAGE :

Planète J et la commune d'Aubange organisent un espace de loisirs et de rencontres à la Place du Brüll à Athus. Au programme, du beachsoccer, du volley et de nombreuses activités sur le thème de la plage et du soleil. L'accès au site est totalement gratuit et le projet est en partie géré par les jeunes de la commune. La place du Brüll sera, pour l'occasion, métamorphosée par le déversement de 120 T de sable.

Dates : du 6 au 24 juillet de 9 à 17h, possibilité au delà de 17h.

AÉROPLAINE :

Planète J propose 3 semaines organisées autour de 3 thèmes.

Semaine Culturelle : Visite de la région d'Habay, visite du musée d'art moderne (Mudam), visite du Fond de Gras.

Semaine Nature : randonnée autour de Virton-Saint-Léger, journée pêche ...

Semaine création : Découverte de la photographie, arts graphiques, arts plastiques, arts floraux, expression corporelle.

Dates : du 6 au 24 juillet de 8h30 à 17h.

Prix : 3€ = cotisation annuelle (certaines sorties peuvent être payantes).

RENSEIGNEMENTS :

PLANETE J, ASBL Maison des Jeunes de la Commune d'Aubange 103 rue de Rodange à 6791 ATHUS, Tél. : 063/23 76 73, Gsm : 0498/57 81 29.

.....

Tu as entre 2 ans 1/2 et 20 ans,

Tu aimes le sport sous toutes ses formes,

Il te reste du temps libre pendant tes vacances,

Alors inscris-toi vite à un de nos stages

Et viens partager de bons moments entre amis.

DE 2^{1/2} À 5 ANS

PSYCHOMOTRICITE

En alternant les séances de sports et les moments de détente, votre enfant va apprendre à coordonner ses mouvements, à se situer dans l'espace, à se découvrir dans un apprentissage ludique.

Dates : du 6 au 10 juillet et du 10 au 14 août, de 9h à 16h
Possibilité de 1/2 journée (de 9h à 12h).

Lieu : Au Centre Sportif du Clémaraïs à Aubange.

Prix : 30 € la semaine pour les demi-journées, 50 € la semaine pour les journées complètes (prévoir le casse-croûte). Le prix comprend une collation le matin, eau ou grenadine aux pauses et photo souvenir.

De 3 ans 1/2 à 6 ans

(à condition que l'enfant ait pied)

BABY PLOUF

Accoutumance à l'eau et initiation aux techniques de nages. Par groupe de 6 enfants max par moniteur.

Dates : Du 13 au 17 juillet et du 3 au 7 août
3 groupes possibles : de 9h à 10h – de 10h à 11h – de 11h à 12h.

Lieu : A la Piscine du Joli-Bois, Athus.

Prix : 10 € pour les 5 séances d'une heure.



De 5 à 7 ans

MULTISPORTS JUNIOR

A la découverte des sports ...

Une multitude d'activités sportives seront proposées à votre enfant afin de l'initier aux joies du sport, allant de la manipulation de ballon à la gymnastique en passant par le hockey, ...

Dates : du 27 au 31 juillet et du 17 au 21 août, de 9h à 16h.

Lieu : Au Centre Sportif du Clémarais à Aubange.

Prix : 50 € la semaine (prévoir le casse-croûte), le prix comprend une collation le matin, eau ou grenadine aux pauses et photo souvenir.

De 7 à 14 ans

(par groupes d'âge)

MULTISPORTS

Les stagiaires auront l'occasion de s'initier à une multitude de sports (minimum 12 sports différents sur la semaine) répertoriés selon des thèmes :

Sports Ballons : reprend tous les sports de ballon traditionnels (tels le volley-ball, le basket-ball, le handball) et des sports un peu moins connus (tel le rugby scolaire);

Escalade : initiation aux joies de la grimpe sur mur artificiel;

Sports Aquatiques (sauf stage Aubange) : natation, sauvetage, water-polo, aquagym, etc;

Arts Martiaux : karaté, judo, aikido, jeux d'opposition, etc;

Sports Nouveaux : à la découverte de sports très peu connus et pourtant très agréables ainsi qu'un apprentissage à l'orientation, etc;

Dates et lieux :

- du 13 au 17 juillet, au Centre Sportif du Clémarais à Aubange;
- du 27 au 31 juillet, au Centre Sportif du Joli-bois à Athus;
- du 3 au 7 août, au Centre Sportif du Joli-bois à Athus;
- du 17 au 21 août, au Centre Sportif du Joli-bois à Athus.

Horaire : de 9 à 16h.

Prix : 50 € la semaine (prévoir le casse-croûte).

Le prix comprend une collation le matin, eau ou grenadine aux pauses, barbecue le dernier jour à midi et photo souvenir.

STAGES SPÉCIFIQUES

JUDO, de 7 à 12 ans

Vos enfants seront initiés aux bases de cet art martial, qui allie souplesse, technique et maîtrise corporelle.

Ils feront également un peu de **jogging** et de **Ju-Jitsu** ainsi qu'une heure par jour de **détente à la piscine d'Athus**.

Dates : du 6 au 10 juillet et du 17 au 21 août;

- de 10h à 17h (prévoir le casse-croûte);

- de 16h à 17h, les stagiaires seront à la piscine d'Athus.

Lieu : Salle de judo, terrain de football d'Aubange.

Prix : 50 € la semaine (prévoir le casse-croûte).

Le prix comprend une collation le matin, eau ou grenadine aux pauses et photo souvenir.

PLONGEE, de 10 à 18 ans

Initiation complète à ce très beau sport, allant de la plongée au tuba à la pratique avec bouteille.

Dates : du 13 au 17 juillet,

Un groupe de 9h à 11h et un groupe de 14h à 16h.

Lieu : Piscine du Joli-Bois, Athus.

Attention, seulement 10 places par groupe.

Prix : 20 € incluant une photo souvenir.

HIKE DE 3 JOURS, de 10 à 15 ans

Bivouac de 3 jours au cours duquel les jeunes s'initieront à la course d'orientation sous toutes ses formes entrecoupée d'initiation à la plongée, à l'escalade et au run and bike. Ce stage s'adresse aux jeunes qui aiment l'aventure et peuvent se passer, durant 2 nuits, du confort d'un lit douillet.

Logement dans les centres sportifs d'Athus et d'Aubange.

Dates : du 22 juillet au 24 juillet.

Lieu : Départ du Centre sportif du Joli-Bois à 9h Athus.

Arrivée au Centre Sportif et Culturel de Musson.

Prix : 50 € comprenant les repas, logement, intendance et photo souvenir.



JOURNEE SPORTIVE ADOS, à partir de 14 ans

Activité PAINTBALL l'avant-midi suivie d'un **barbecue et d'autres activités** au bord du Lac à Saint-Léger.

Dates : le 29 juillet.

Lieu : Départ du Centre Sportif du Joli-Bois à Athus à 8h15. Activité à Saint-Léger.

Prix de la journée :

30 € comprenant les déplacements, l'activité Paintball avec 400 billes et le barbecue de midi.

STAGE « ADOS », de 14 à 20 ans

Stage pour ADOS ayant envie de se défouler...

Après un bon échauffement, les ados vont s'adonner à toute une série de matches dans divers sports entrecoupés d'activités inhabituelles (entre autre : orientation, plongée,... ainsi qu'une sortie comprenant une **descente en Kayak et un parcours aventure**).

Dates : du 10 au 14 août, de 9 à 16h (prévoir le casse-croûte).

Prix : 75 € comprenant le transport pour la sortie, la participation aux activités extraordinaires, collation le matin, eau ou grenadine aux pauses, barbecue le dernier jour à midi et photo souvenir.

RENSEIGNEMENTS :

Centre Sportif Local Aubange-Athus,
Olivier BIVER, animateur sportif,
22 rue Haute, 6791 Athus,
Tél. : 063/38 12 77, gsm : 0471/46 44 96,
Mail : o.biver@yahoo.fr

INSCRIPTIONS :

Centre Sportif du Joli-Bois, 25 rue de la Piscine, 6791 Athus,
Tél. : 063/38 74 61 (pas d'inscription par téléphone), de 8h à
17h45 du lundi au vendredi et de 13h à 17h45 le samedi.

Payement à l'inscription.

Nous rappelons que nous acceptons les chèques sports.

.....

EDUCATEURS DE RUE

PROJET VTT

Du 6 au 14 août, en partenariat avec la Maison des Jeunes
communale, pour +/-25 jeunes de plus de 14 ans : +/-30km de
VTT par jour sur des sentiers campagnards et forestiers durant
9 jours. Découverte de la nature, lecture de cartes, jeux de nuit,
organisation d'un campement, veillées, ...

Prix : 30€ (habitants de la Commune d'Aubange) ou
75€ (jeunes hors commune d'Aubange).

RENSEIGNEMENTS :

PAVILLON D'ACTION SOCIALE, 51b rue Jean Jaurès, 6791 Athus,
Tél. : 063/38.81.04. gsm : 0478/22.62.90.

.....

L'ASBL EQUIPASSION,

**Le poney club d'Aubange organise des stages
d'équitation pour les enfants de 5 à 16 ans.**

Dates : du 6/07 au 10/07 - du 20/07 au 24/07 -
du 27/07 au 31/07 - du 3/08 au 7/08 - du 10/08 au 14/08 -
du 17/08 au 21/08 - du 24/08 au 28/08 de 9h à 16h
(avec une présence de 8h30 à 16h30)

Renseignements et inscriptions :

Maïté, tél.: 0497 / 06 29 53

Josiane Scalcon (accueil communal) : 063/38 12 50

Lieu : Clémarais (derrière le complexe sportif)

Prix : 125 € la semaine

.....

PLAINES DE VACANCES COMMUNALES

*Plaines agréées par l'ONE et subsidiées
par la Communauté Française.*

LIEUX :

ATHUS :

Pavillon du Joli Bois (7 - 12 ans),
Sarah ROLLUS.

Ecole du Home Lorrain rue Jean Jaurès (21/2 - 6 ans),
Daphné NICKELS.

AUBANGE :

Ecole communale rue du stade (2^{1/2} - 12 ans),
Audrey DEMONTE.

AIX-SUR-CLOIE :

Ecole communale rue Reifenberg (2^{1/2} - 12 ans),
Nicolas NOO.

BATTINCOURT :

Salle Odysée 78 (21/2 - 12 ans),
Sophie BERTRAND.

Dates : du mardi 1^{er} au vendredi 24 juillet 2008
(férié le 21 juillet).

INFOS PRATIQUES :

- horaire : 8h30 - 16h30 (accueil dès 8h);
- repas chaud 2,5 €;
- accès aux plaines 1€/jour;
- les enfants sont couverts par une assurance;
- ramassage de bus prévu sur Athus (horaire sur demande);
- piscine 1 x par semaine.

Prévoir pour les enfants:

- des vêtements pouvant être salis;
- des vêtements de rechange (en cas de petits accidents);
- des langes, une couverture, le doudou et la tétine pour la sieste des plus petits;
- deux collations (matin et après-midi), boissons en suffisance.

**Inscription à l'aide du formulaire ci-joint à remettre
le premier jour de présence dans la plaine.**

POUR TOUTES AUTRES INFORMATIONS :

Nathalie HEYARD (service Jeunesse) : 063/38.09.50
0477/98.22.14

Josiane SCALCON (accueil) : 063/38.12.50
Administration communale, 22, rue Haute, 6791 Athus

.....

FICHE D'INSCRIPTION AUX PLAINES DE VACANCES COMMUNALES

Plaine de :

ENFANT :

Nom : Prénom :

Date de naissance : classe :

Adresse :

N° tél. : N° carte SIS :

PÈRE :

Nom : Prénom :

N° tél. en journée :

MÈRE :

Nom : Prénom :

N° tél. en journée :

PERSONNES À APPELER EN CAS D'URGENCE :

.....

.....

MÉDECIN

Nom : Prénom :

N° tél. :

INFORMATIONS MÉDICALES :

L'enfant est-il atteint de :

- | | | | |
|--|--------------------------------------|--|--|
| <input type="checkbox"/> Diabète | <input type="checkbox"/> Asthme | <input type="checkbox"/> Epilepsie | <input type="checkbox"/> Affection cardiaque |
| <input type="checkbox"/> Affection cutanée | <input type="checkbox"/> Rhumatisme | <input type="checkbox"/> Handicap moteur | <input type="checkbox"/> Handicap mental |
| <input type="checkbox"/> Incontinence | <input type="checkbox"/> Allergies : | | |

Maladies antérieures de l'enfant ou opérations subies :

.....

.....

.....

L'équipe des plaines de vacances est autorisée :

- À appeler le service 100 et faire hospitaliser l'enfant en cas d'urgence;
- À appeler le médecin traitant ou le médecin de garde si elle le juge utile, en cas de problème de santé de l'enfant lors de son séjour dans la structure d'accueil;
- À emmener votre enfant aux activités extérieures prévues par l'équipe d'animateurs (ex. : piscine, promenade, musée,...);
- À administrer les médicaments prescrits par le médecin consulté le cas échéant;
- En cas d'urgence, et dans l'impossibilité de contacter les parents, ceux-ci autorisent le responsable de plaine à prendre toute décision concernant l'enfant (opération, traitement médical...).

Signature des parents

BIBLIOTHÈQUES

Horaire d'été 2009 dans les bibliothèques communales d'Aubange

A partir du mercredi 1^{er} juillet 2009 et jusqu'au lundi 31 août 2009 inclus, les bibliothèques communales adoptent l'horaire suivant :

La bibliothèque d'ATHUS sera ouverte : le lundi de 13h00 à 19h00, le mercredi de 9h00 à 11h30 et de 13h00 à 19h00

La bibliothèque d'HALANZY sera ouverte : le mercredi de 15h30 à 19h00

La bibliothèque d'AUBANGE sera ouverte : le jeudi de 17h30 à 19h00

La bibliothèque de RACHECOURT sera ouverte : le mardi de 18h00 à 20h00

La LUDOTHEQUE sera ouverte : le mercredi de 13h00 à 17h00

Les bibliothèques seront fermées les lundi 20 juillet et mardi 21 juillet 2009 (Fête Nationale).

Communiqué de presse : « Je lis dans ma commune » 2009

Ce lundi 18 mai, le Centre Culturel a accueilli la foule des grands jours pour la 7^{ème} édition de remise des chèques-lire dans le cadre de l'opération « Je lis dans ma commune ».

Cette soirée a été rehaussée par la présence du Ministre Philippe Courard, instigateur de cette opération en Région Wallonne.

Les 4 projets présentés par la Commune d'Aubange ont retenu l'attention du comité de sélection. Ce qui a permis au C.P.A.S., au

Centre Culturel, aux Educateurs de rue et aux Bibliothèques communales de se partager 105 chèques-lire.

La Commune d'Aubange a pour sa part offert 126 chèques-lire : 70 ont été offerts par tirage au sort aux enfants âgés de 0 à 12 ans domiciliés sur la Commune d'Aubange et fréquentant assidûment une de ces 4 bibliothèques, 40 aux lauréats du concours organisé par les bibliothèques et 16 chèques ont été offerts aux membres du Comité des Usagers et du Comité de Concertation de la bibliothèque.



REGLEMENT DU PRIX LITTÉRAIRE JEAN LEBON 2009

- L'Administration Communale d'AUBANGE organise un prix littéraire annuel à la mémoire de Jean LEBON, ancien échevin et écrivain renommé.
- En 2009, ce 20^{ème} prix sera attribué à l'auteur d'une nouvelle ayant pour **thème « Anniversaire »**.
- La nouvelle sera **écrite en langue française**. Elle sera courte et comportera un **maximum de 20 pages dactylographiées, recto uniquement, format A4, double interligne, police de caractère 12. Les manuscrits seront paginés et assemblés.**
- Le prix est **ouvert aux personnes majeures. L'auteur devra obligatoirement être domicilié ou né sur les territoires de la Province de Luxembourg, du Grand-Duché de Luxembourg, des Ardennes et de la Lorraine Française.**
- Les lauréats ne pourront concourir pendant les 5 années qui suivent l'attribution du prix.
- Chaque participant ne pourra présenter qu'un **seul manuscrit et devra en envoyer dix exemplaires anonymes.**
- Il joindra à ceux-ci une enveloppe cachetée, renfermant ses coordonnées (adresse complète, n° de téléphone et/ou de portable, adresse e-mail) ainsi qu'une copie de sa carte d'identité, et sur laquelle figurera un mot de 7 lettres et un nombre de 2 chiffres, à reproduire également au verso des exemplaires qui participent au prix.
- La Commune d'AUBANGE s'engage à couvrir les frais d'édition de l'œuvre lauréate pour un montant de 1500 Euros sur présentation d'une facture d'éditeur ou d'imprimeur. Le jury décidera éventuellement d'attribuer un prix d'encouragement d'un montant de 750 Euros.
- Un jury est constitué sur l'initiative du Collège des Bourgmestres et Echevins.
- Les membres du jury ne peuvent participer aux concours.
- La **proclamation des résultats se fera le vendredi 27 novembre 2009** au Centre Culturel d'Athus. Les candidats seront personnellement invités à la remise du prix.
- Les manuscrits doivent être adressés à : **Bibliothèque Hubert JUIN – Prix Jean Lebon - rue Haute, 22 - 6791 ATHUS.**
- La **date limite pour l'envoi des manuscrits est fixée au VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009, le cachet de la poste faisant foi.** Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables d'erreur de date.
- Les frais d'expédition sont à charge du participant.
- Les manuscrits ne seront pas rendus.
- La participation est libre et gratuite.
- Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement.
- Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés souverainement par le jury.

Journée nature à l'asinerie d'Habay-la-Vieille



Dans le cadre de l'épanouissement socio-culturel, un groupe d'enfants a pu profiter de façon originale d'une journée en pleine nature dans la superbe forêt d'Habay-la-Vieille. « A pied, ça use les souliers... Profitons de notre fidèle compagnon, l'âne, si intelligent, courageux et doux pour nous emmener sur son dos et en chariot ! Apprenons à le respecter, le brosser, le monter avec délicatesse ». Un lien d'équilibre et de confiance à partager à l'asinerie de l'O.

Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté Française

FORMATIONS POUR ADULTES EN JOURNÉE ET EN SOIRÉE À ATHUS

Aide soignant(e) → avantages FOREM pour demandeur d'emploi [4 jours/semaine]
(Méthodologie appliquée, communication, hygiène, législation, déontologie, étude du métier, ...)

Secrétariat Médical → [4 soirées/semaine, organisé un an sur deux]
(Sécurité sociale, culture générale médicale, terminologie médicale, dactylographie, stages,...)

Cours de langues → débutant : Anglais - Allemand - Luxembourgeois - Langue des signes

Formation en gestion pour chef d'entreprise → [1 soirée/semaine]
Certificat de « Connaissances de gestion de base »

Art floral → [1 soirée/semaine]

Adresse : 32 rue Neuve à 6791 ATHUS -
Tél : +32(0)63 380.277 - Fax : +32(0)63 388.246
E-mail : iepsa@skynet.be -
Site web : www.promsoc-arlon.be

Policlinique Bellevue :

POLICLINIQUE :

Tél : 063 / 37 21 00
du lundi au vendredi
de 8H30 à 16H30
sur rendez-vous.

Services :

Consultations :

- dermatologie
- orthopédie
traumatologie
- rhumatologie
- oto-rhino-laryngologie

PRISES DE SANG

Du lundi au vendredi
de 7H30 à 9H30



SERVICE DE KINESITHERAPIE ET REVALIDATION :

tél : 063 / 37 20 88
du lundi au vendredi
de 8H à 21H
sur rendez-vous.

Services :

- kinésithérapie
- ostéopathie
- salle de sport santé 2000
- Ecole du dos

Service Accueil et Prévention

idées reçues

« Quand on commence la drogue, on ne sait plus s'arrêter ! »

C'est un cliché que l'on entend souvent à propos des drogues tout comme à propos d'autres choses (la nourriture, le jeu, internet, etc.). Parmi les personnes qui essaient d'arrêter, de nombreux usagers utilisent cette excuse et lui imputent leurs échecs. Beaucoup d'efforts, de courage et de patience sont en effet nécessaires pour arrêter de recourir à ces produits addictifs.

Parmi le grand public, on constate qu'un nombre important de gens pensent que les drogues sont dangereuses pour la santé (physique et mentale) mais qu'elles sont surtout redoutables parce qu'elles possèdent le pouvoir de rendre irrémédiablement dépendant celui qui y a goûté. **Comme si les drogues étaient des produits magiques** qui, une fois consommées, nous rendraient esclaves à tout jamais de leur pouvoir.

Les drogues n'ont pas ce pouvoir. Elles présentent chacune des caractéristiques propres et peuvent agir sur l'individu pour autant que celui-ci décide de les consommer. **La responsabilité première reste celle de la personne qui peut, au départ, décider ou non de les consommer.** Lorsqu'on évoque le fait de ne plus pouvoir s'arrêter, c'est donc bien sur le plan individuel qu'il importe de s'interroger. Quelles sont les raisons qui motivent la personne à consommer, à poursuivre cette consommation ou encore à augmenter cette consommation, à multiplier les produits, à prendre des risques, voire à se mettre constamment en danger, etc. ? **Si cette responsabilité reste une affaire personnelle, il faut reconnaître qu'il n'est pas toujours si facile que cela de décider de ne pas y toucher,** et cela concerne tout autant les jeunes que les adultes. Et, si on y goûte, est-ce franchir un seuil irréversible ? Tout dépendra de la relation qui s'établira avec les produits (voir Site Communal d'Aubange, rubrique du service SAP : Approche théorique des problèmes d'assuétudes et de toxicomanie).



« La dépendance ! »

La dépendance c'est ce mode de relation au produit qui s'installe quand **la personne ne peut plus se passer de consommer sans ressentir de souffrances physiques et/ou psychiques.** Elle peut s'installer de façon plus ou moins rapide selon les produits consommés. Lorsque toute la vie est organisée autour de la recherche et de la prise du produit, la dépendance est manifeste.

Service public actif en matière d'assuétudes et de toxicodépendance

- **Soutien** : suivis familiaux et Groupe d'Entraide Parents
- **Aides** : accueil individuel des usagers et orientation thérapeutique ou médicale
- **Prévention** : actions préventives diverses et information spécifique « Drogues »

Service Accueil et Prévention :

Michaël MATHIEU
tél : 063 / 38 87 16



Infor drogues :
tél : 02 / 227 52 52



Deux mécanismes liés au risque de dépendance

La tolérance : l'organisme s'adapte à la drogue (alcool, héroïne, tabac...) et va réclamer de plus en plus de produits pour en percevoir les effets. Mais, cela ne veut pas dire que la personne ne peut plus arrêter ce système.

La sensibilisation : le cerveau mémorise le contexte dans lequel il est satisfait par la drogue. Lorsqu'il retrouve ce contexte, l'usager peut ressentir le besoin de consommer. L'odeur du tabac, par exemple, peut donner l'envie d'en griller une (tout comme le verre d'alcool en fin de repas, etc.). Pour d'autres drogues, l'ambiance, la musique, certaines personnes... peuvent donner l'envie de consommer à nouveau. Ce type de réactions constitue ce qu'on appelle couramment la dépendance psychologique. Voilà pourquoi on conseille parfois de changer de lieu, de cadre de vie pour être moins tenté d'en reprendre.

Ozone et vague de chaleur

SOYONS SOLIDAIRES

Aidons les personnes isolées et sensibles qui nous entourent.

SOYONS SOLIDAIRES

En présence d'une vague de chaleur ou de pics d'ozone, soyez vigilants aux personnes de votre entourage et particulièrement aux personnes les plus sensibles :

- > bébés et enfants en bas âge
- > seniors
- > malades chroniques
- > personnes sous traitement régulier
- > personnes isolées

VAGUE DE CHALEUR

TROUBLES LIÉS AUX FORTES CHALEURS :

douleurs musculaires, crampes, spasmes faiblesse et fatigue, température corporelle élevée, transpiration abondante, pâleur, maux de tête, nausées ou vomissements

LE "COUP DE CHALEUR":

l'organisme ne parvient plus à contrôler sa température, qui peut dépasser les 40°. La peau est rouge et sèche. La personne est confuse. Sans assistance médicale, le coup de chaleur peut entraîner la mort.

PICS D'OZONE

Troubles liés aux pics d'ozone :

- > essoufflement lié à des problèmes cardiaques et/ou respiratoires
- > irritation des yeux
- > maux de tête
- > maux de gorge

QUELQUES CONSEILS

Lors de vague de chaleur et de pics d'ozone :

- > buvez beaucoup d'eau contenant des sels minéraux (eau minérale, bouillon froid,...)
- > restez à l'intérieur, particulièrement en cas de pics d'ozone fermez les fenêtres, tentures, stores et volets pendant la journée et aérez pendant la nuit, quand les températures sont retombées cherchez l'ombre et les endroits frais
- > si vous devez fournir des efforts intenses, prévoyez-les de préférence tôt le matin ou le soir après 20 heures évitez l'alcool et les boissons sucrées n'abandonnez jamais une personne ou un animal dans votre voiture en stationnement.

QUE FAIRE EN CAS DE MALAISE ?

Prévenez immédiatement le médecin traitant ou de garde. Si la personne est confuse et présente une température anormalement élevée: appelez immédiatement le 100 ou le 112.

Et de toute façon en attendant le médecin :

- > mettez la personne au repos dans un endroit frais offrez-lui de l'eau et humidifiez ses vêtements
- > assurez un apport d'air frais.

Les personnes isolées et/ou âgées de votre quartier nécessitent davantage d'attention par temps chaud.

ATTENTION !

BEBES, ENFANTS EN BAS AGE

n'abandonnez pas un bébé ou un enfant, dans une voiture

les enfants se déshydratent plus vite (surtout en cas de fièvre) qu'un adulte

protégez-les du soleil (chapeau, tee-shirt, crème solaire).

PERSONNES AGEES

n'attendez pas une vague de chaleur pour prendre contact avec votre médecin traitant, votre infirmière à domicile, votre aide-soignant surtout si vous prenez des médicaments.

PREVENTION OZONE

- > Même si les fortes concentrations d'ozone sont un phénomène typiquement estival, il est nécessaire de réduire la formation d'ozone tout au long de l'année:
- > empruntez les transports en commun ou enfourchez votre vélo plus souvent faites entretenir votre voiture régulièrement
- > conduisez calmement, sans accélérations ni freinages brusques
- > préférez les peintures à base aqueuse et les produits d'entretien sans solvants
- > faites entretenir votre chauffage une fois par an par un spécialiste.

En cas de fortes chaleurs, mettez-vous à l'écoute des médias.

PLUS D'INFOS :

www.irceline.be
www.health.fgov.be
 Call center SPF Santé publique :
 02/524.97.97





ACCUEIL ASSISTANCE : un nouveau service de garde d'enfants malades à domicile et de veille en milieu hospitalier

ACCUEIL ASSISTANCE 063/ 24 24 40
DE 7H30 à 12H ET DE 17H à 19H

« Je ne peux pas mettre mon bébé à la crèche dans cet état. »

« Il a trop de fièvre pour aller à l'école. »

« J'ai épuisé mes congés de circonstance. »

« Mon enfant est hospitalisé et je ne peux pas m'absenter de mon travail »

Pour tous ces problèmes de la vie quotidienne, une solution rapide et professionnelle :

Accueil assistance, un nouveau service de garde d'enfants malades ou hospitalisés. Il couvre toute la province de Luxembourg et est accessible à tous ses habitants.

2 PRINCIPES :

1. Les tarifs sont calculés en fonction des revenus mensuels nets de votre ménage.
2. Des réductions sont possibles si votre employeur, mutualité ou commune participent. Ces réductions sont cumulables.

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE :

le lundi, mardi, mercredi, jeudi, de 7h30 à 12h et de 17h à 19h,
le vendredi de 7h30 à 12 h et le dimanche de 17h à 19h.

VOTRE ENFANT EST MALADE ET DOIT RESTER À LA MAISON.

Contactez-nous au **063/ 24 24 40**

Nous enverrons à votre domicile, au plus tard pour le lendemain, une personne formée en puériculture, qui prendra soin de lui en votre absence.

Notre équipe assure des gardes du lundi au vendredi, de 7h à 20h avec un maximum de 10h de prise en charge par jour. La maladie de votre enfant doit être attestée par un certificat médical.

VOTRE ENFANT EST HOSPITALISÉ.

Vos obligations vous empêchent de rester auprès de lui. Ici aussi, une personne de notre service peut se rendre à l'hôpital et assurer une présence réconfortante auprès de votre enfant. Nous développons une collaboration avec des hôpitaux de la province.

Nos tarifs horaires en fonction des revenus mensuels nets cumulés du ménage

De 0 à 1000	1€/jour
De 1000 à 1500	1,50€/jour
De 1500 à 2000	2€/jour
De 2000 à 2500	2,5€/jour
De 2500 à 3000	2,8€/jour
De 3000 à 3500	3€/jour
De 3500 à 4000	3,2€/jour
A partir de 4000	3,5€/jour

Normalement s'ajoutent à cela 5€ par jour pour les déplacements. La Commune d'Aubange prend en charge cette dépense de 5€.

Plus d'info sur **WWW.PROMEMPLOI.BE**

SERVICE REPAS CHAUD DU CPAS

Distribués du lundi au samedi (sauf jour fériés)

Possibilité de repas supplémentaires en cas de besoins

Tarifs appliqués en fonction de vos revenus (de 2,85€ à 6,60€)

Choix entre plusieurs menus (potage, légumes, viande, féculents, dessert)

Respect des régimes alimentaires

Inscription possible jusqu'à 9h le jour même

Téléphones de contact : 063/38 18 52 ou 063 38 18 56





ARNAQUES aux annuaires professionnels, insertions publicitaires et noms de domaine

Ne vous est-il jamais arrivé de recevoir des propositions d'insertion de vos coordonnées dans des guides professionnels électroniques ou traditionnels ?

Avez-vous récemment reçu une facture vous proposant de racheter les noms de domaine pour votre activité ?

Avez-vous reçu la visite d'un démarcheur vous proposant une insertion publicitaire dans un fascicule régional ?

Ne signez rien, ne payez rien ! Soyez attentif aux petits caractères et aux informations confuses. En cas de doute, mieux vaut ne rien signer !

ARNAQUES AUX ANNUAIRES PROFESSIONNELS : EN QUOI CELA CONSISTE ...

Vous recevez par courrier, fax ou email un message vous invitant à corriger les coordonnées de votre entreprise (indépendants, professions libérales, services publics, asbl) en vue d'une mise à jour. On vous demande de signer le document et de le renvoyer. Mais, lorsque vous signez ce document, vous êtes tenu par un **contrat d'une durée de 2 ou 3 ans en général à des tarifs démesurés**. De plus, le service rendu est de qualité très médiocre voire inexistant.

Un autre procédé est également utilisé. Vous recevez une facture qui laisse supposer qu'un contrat a déjà été conclu alors que ce n'est pas le cas. Le paiement de cette facture implique que vous avez accepté l'offre. Et de même, vous vous retrouvez tenu par un contrat onéreux de plusieurs années.

INSERTIONS PUBLICITAIRES : DÉMARCHEURS TOUJOURS HONNÊTES ?

Vous recevez la visite d'un démarcheur vous invitant à payer pour insérer une publicité de votre entreprise dans un catalogue diffusé dans la région et/ou vendu au profit de diverses œuvres.

Une fois que vous avez accepté la première offre du démarcheur, vous recevez une demande de confirmation pour insertion publicitaire.

Vérifiez absolument l'intitulé exact du catalogue pour lequel une signature vous est demandée ! Un des procédés des démarcheurs consiste, au moment de cette confirmation, à vous faire signer pour une deuxième insertion publicitaire dans un autre fascicule. En effet, ces démarcheurs éditent, en général, plusieurs magazines et profitent d'un moment d'inattention de votre part pour vous faire signer deux contrats.

ARNAQUES AUX NOMS DE DOMAINE : UN NOUVEAU PHÉNOMÈNE

Ici aussi deux procédés existent. Le premier consiste en un démarchage téléphonique invitant à payer des noms de domaine à des tarifs abusifs. Ces noms de domaines pourraient être achetés par d'autres et sont susceptibles de nuire à l'image de la société si mal utilisés. Souvent, les sociétés démarchées ont déjà un site internet se terminant par l'extension .be, et on leur propose d'acheter de toute urgence les extensions .biz, .net, .name, etc.

Le deuxième procédé utilisé prend la forme d'une **facture avec une mention « rappel »**, qui pousse généralement à l'acquiescer sans prendre le temps de vérifier son bien fondé. Il convient d'être attentif et d'analyser toutes les mentions, et plus particulièrement celles en petits caractères. En lisant ces mentions, on constate qu'il s'agit d'une offre et non d'une facture impayée. Aucun contrat préalable n'a donc été signé.



QUELQUES BONS RÉFLEXES

Ne signez rien ! La signature et la mention de la date constituent un engagement contractuel ferme, ne signez jamais une offre douteuse ou que vous ne comprenez pas.

Ne payez rien ! Même si vous recevez une facture portant ou non une mention de rappel, vérifiez systématiquement que cette facture correspond bien à un service demandé.

Déjà signé ? Déjà payé ?

Tout d'abord, cessez tout paiement !

Si vous avez donc été victime d'une pratique commerciale déloyale, vous pouvez **porter plainte auprès du SPF Economie**. En effet, celui-ci a pour mission de surveiller le marché belge des biens et services et de veiller notamment à ce que les comportements des vendeurs soient conformes à la réglementation économique en vigueur.

Si vous souhaitez faire valoir vos droits (obtenir un remboursement, une résiliation du contrat signé sans frais, etc.), **seules les autorités judiciaires pourront vous y aider**.

Néanmoins, un des buts de la Direction générale du Contrôle et de la Médiation du SPF Economie est de faire cesser les pratiques commerciales illégales dans l'intérêt général. Dans cet esprit, vous pouvez l'aider en l'informant des pratiques dont vous avez été victime afin d'éviter que d'autres tombent dans le piège.

POUR PORTER PLAINTE

**SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie
DG Contrôle et Médiation - FO**

Boulevard Simon Bolivar, 30, 9^{ème} étage
1000 Bruxelles

Tél : 02/277 54 84 (FR), Fax : 02/277 54 52

Email : eco.inspec.fo@economie.fgov.be

En ligne : <http://economie.fgov.be>

Auprès des autorités judiciaires, via votre bureau de police locale.

ETAT CIVIL de la Commune d'Aubange

du 6 janvier 2009 au 27 mai 2009

NAISSANCES

WINAND Valentin 6/01/09
 PETREMENT Arthur 2/02/09
 BECKERS Nathan 2/02/09
 ZHOU Louis 9/02/09
 AUBRY Antoine 10/02/09
 GONCALVES PRAZELOS Margarida 14/02/09
 BACK Jyl 16/02/09
 RAPAILLE Malone 17/02/09
 GRUSLIN Lucie 24/02/09
 LORDONG Steven 26/02/09
 REICHLING Amar 26/02/09
 REICHLING Reyhan 26/02/09
 CAKAJ Albion 27/02/09
 FORGET Barbara 1/03/09
 KILANI Justine 2/03/09
 KRAUS Noah 10/03/09
 COLIN Elyse 10/03/09
 MASSAUX Thibaut 12/03/09
 DE PINHO OLIVEIRA Eliana 17/03/09
 LOUREIRO SILVA Francisco 18/03/09
 SCHNEIDER Chelsy 20/03/09
 BOUJOUF Soufian 26/03/09
 SAINTHUILLE Nel 1/04/09
 GIANNINI Fanny 2/04/09
 MARCHAND Maddox 6/04/09
 GÉRARD Maé 7/04/09
 IMPERIOLI Yanis 9/04/09
 LOOS Nayël 9/04/09
 PRESTAT Loé 10/04/09
 SETOCA MARREIROS Sïana 10/04/09
 SOUSA PASSOS Tomàs 14/04/09
 CAMILLONI Romeo 14/04/09
 ALAOUI Moulay-Amin 17/04/09
 KLÉE Emily 18/04/09
 NOVO SOUSA FERREIRA Lara 20/04/09
 WAGNER Klément 20/04/09
 LEFORT Jade 21/04/09
 LEFORT Romane 21/04/09
 BERG Léa 23/04/09
 BOTTIN Saska 27/04/09
 NOTTET Reda 30/04/09
 REMACLE Léa 30/04/09
 SCHMIT Valentin 30/04/09
 RODRIGUES DE ARAUJO Lara 1/05/09
 DA SILVA FERREIRA Diego 5/05/09

TEIXEIRA HENRIQUE Stefanie 6/05/09
 GARCIA RODRIGUEZ Yandel 11/05/09
 DE BERNARDI Etan 11/05/09
 JONETTE Elsa 13/05/09
 HOUSSOU Lenny 13/05/09

MARIAGES

20/02/2009 : SAI Radouane et OLIVEIRA da SILVA Débora
 28/02/2009 : FIDELER Marc et SCHROEDER Nathalie
 07/03/2009 : HANSSENS Luc et STEVENS Renée Irma Elisa
 10/03/2009 : Da SILVA CARVALHO Luis et COSTA de SOUZA Andreia
 19/03/2009 : FREITAS MOREIRA António et dos SANTOS CARDOSO Marianne
 27/03/2009 : MORASUTTO Gilberto et VÁRADI Erika Ibolya
 28/03/2009 : BERGUET Cédric et LOCOGE Vanessa Liliane Ingelore
 28/03/2009 : RENOU René et FIEVET Martine Raymonde Michèle Ghislaine,
 28/03/2009 : LEYDER Guy et GATEZ Dominique Josette
 04/04/2009 : MARQUES CARDOSO Sérgio et JACINTO DA FONSECA Dalia
 04/04/2009 : SCHMELER Benoît et LAMBERT Fanny
 04/04/2009 : SCHULER Marc et BISDORFF Eliane Marianne
 11/04/2009 : ROUSSEL Olivier et HUET Laurence Raymonde Rose Marie
 25/04/2008 : TOUSSAINT Olivier et CHAUVEAUD Philippe Denis Thierry
 25/04/2008 : BRANQUINHO José et CAVALCANTI ASSUNÇÃO Sandra
 16/05/2009 : KOMLANVI Kouami et DURUPT Isabelle Sylvie
 16/05/2009 : NIBUS Donovan et DIAS VIDEIRA Rita Isabel

DÉCÈS

18/02/2009 : MUYLAERT Julia, 84 ans, veuve JANSSENS Julien
 18/02/2009 : LUCHI Raymond, 86 ans, veuf COLAS Paulette
 19/02/2009 : REUTER Célestine, 82 ans, veuve BOON Louis
 22/02/2009 : LAURENT René, 83 ans, époux LEFORT Fernande
 24/02/2009 : GAUDEL Patrice, 55 ans, célibataire
 27/02/2009 : SCHMITT Daniel, 59 ans, célibataire
 01/03/2009 : LICK Léocadie, 85 ans, veuve ROBERT Albert

07/03/2009 : BEGUIN Gilles, 56 ans, époux LAURENT Martine
 07/03/2009 : CURCI Bruno, 61 ans, époux JENTGES Liliane
 08/03/2009 : NOËL Laurent, 38 ans, époux MEUNIER Sandrine
 11/03/2009 : MERTENS Joseph, 77 ans, époux GENOT Marcelle
 14/03/2009 : MONGIN Guy, 65 ans
 14/03/2009 : DUBRU Henri, 83 ans, veuf GUILLAUME Adolphine
 15/03/2009 : GUIOT Lucie, 82 ans, veuve KODISCH Raymond
 21/03/2009 : LECOQ Roger, 70 ans
 25/03/2009 : STEINMETZ Marie, 99 ans, veuve GHYSELINCK Pierre
 28/03/2009 : SCHMITZ Roger, 79 ans, veuf LICHTFUS Henriette
 01/04/2009 : SCHUMACKER Huguette, 82 ans, veuve FOX Marcel
 01/04/2009 : ROSIÈRE Daniel, 77 ans, époux ASTRAKHANTSEVA Galina
 04/04/2009 : MANGILI Maxime, 21 ans, célibataire
 08/04/2009 : MICHEL Roland, 73 ans, époux MARTINY Monique
 09/04/2009 : CIESLA Jeanne, 79 ans, veuve GUÉRISSE Robert
 17/04/2009 : DUCORNEZ Jean, 60 ans, époux Renée WEYDERS
 19/04/2009 : TANTON Georgette, 81 ans, veuve René GILLET
 24/04/2009 : DUBRU Alfred, 68 ans, époux Nicole KLEREN
 27/04/2009 : FAUTRÉ Josette, 72 ans, épouse Albert HUBERTY
 05/05/2009 : WEIN Simon, 86 ans, époux Nicole PAQUIS
 06/05/2009 : GUDDAT Hildegarde, 84 ans, veuve Jean Baptiste MEYER
 15/05/2009 : MULLING Jeanne, 89 ans, veuve Marcel MAQUET
 15/05/2009 : CHOQUE Gisèle, 64 ans, épouse Raymond STOFFEL
 16/05/2009 : BAILLIEUX Jeannine, 80 ans, veuve Julien MATHIEU
 19/05/2009 : FIRRE Yvette, 79 ans, épouse Albin PECHET
 22/05/2009 : MULLER Joséphine, 86 ans, veuve Albert REUTER
 26/05/2009 : LAMBERT Edmond, 77 ans, veuf Jacqueline CROUGHS
 27/05/2009 : BLEY Anna, 86 ans, veuve Jules RAVET

Conseils communaux des 23 mars et 27 avril 2009

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 MARS 2009

LE CONSEIL COMMUNAL a :

1. **Fixé un règlement redevance relatif à la zone bleue.**
2. **Fixé un règlement redevance relatif à la généralisation de la distribution de la carte d'identité électronique pour les enfants de moins de 12 ans.**
3. **Octroyé un subside au Cercle Horticole d'Aubange** pour l'organisation de la fête d'anniversaire des 10 ans de jumelage avec le Cercle Horticole de Châlons en Champagne.
4. **Approuvé les budgets 2008 & 2009 de l'Eglise Protestante Evangélique** à Arlon.
5. **Décidé le principe de recrutement de sapeurs-pompier professionnels** avec constitution d'une réserve de recrutement.
6. **Approuvé l'avenant n°3 des travaux de restauration du mur de soutènement sur le parvis de l'église de Rachecourt.**
7. **Autorisé la fourniture et pose d'une main courante au terrain de football d'Aubange.**
8. **Approuvé le cahier spécial des charges pour l'acquisition d'une équilibrée pour le service des travaux.**
9. **Approuvé le cahier spécial des charges pour l'acquisition d'un kit pour montage de caméra pour la balayeuse.**
10. **Approuvé le cahier spécial des charges pour l'acquisition de bacs à fleurs et de jardinières.**
11. **Décidé le principe de faire dresser un projet pour le remplacement des portes automatiques et du sol dans le sas du Centre sportif du Joli-Bois à Athus.**
- 14) **Décidé le principe de faire dresser un projet pour l'installation d'un système de sécurisation électronique de la porte des consultations ONE**
– rue Houillon à Athus.
- 15) **Approuvé le projet de rénovation d'un chemin agricole**
– chemin du château d'eau à Rachecourt.
- 16) **Décidé le principe d'aménager la salle des mariages** rue Haute, 22 à 6791 Athus.
- 17) **Approuvé les travaux relatifs aux réseaux d'eau et d'électricité concernant le lotissement de 10 lots (8 lots le long de la RN88 (rue de la Gaume et rue de Godincourt) et 2 lots, Vieux Chemin de Musson).**

- 18) **Approuvé les travaux relatifs aux réseaux de distribution d'eau et d'égout et de la modification du tracé de voirie de communication communale pour la création de 2 lots rue Bovesse à Athus** par l'Administration communale d'Aubange.
- 19) **Approuvé les travaux relatifs aux réseaux de communication, d'égouttage, de transport de fluide et d'énergie, de distribution de fluide et d'énergie et l'ouverture d'une voie de communication communale pour la réalisation d'une voirie au lotissement rue Mathen à Aubange** par Elma Construction.
- 20) **Approuvé les travaux relatifs aux réseaux de communication, d'égouttage, de transport de fluide et d'énergie, de distribution de fluide et d'énergie pour un lotissement rue Croix Rouget à Halanzy.**
- 21) **Désignation de nouveaux représentants du Pouvoir Organisateur ainsi que d'un Président du conseil de participation de l'école communale fondamentale d'Aubange et de l'école primaire de Rachecourt.**
- 22) **Fixation des conditions de recrutement pour un chef du service jeunesse B4 contractuel.**
- 23) **Décidé le principe d'acquérir des parts sociales de l'Association de Projet dans le cadre du Centre Lorrain du Patrimoine.**
- 25) **Accepté la cession à titre gratuit par la Province à la Commune de la rue du Châlet à Halanzy.**
- 26) **Accepté la cession à titre gratuit à la Commune d'une partie de la rue de Clémarais par Madame Mathen.**
- 28) **Approuvé le règlement d'occupation de la maison de quartier (dite Stuff) à Guerlange.**
- 29) **Approuvé le règlement d'occupation de la salle Odyssée à Battincourt.**

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 AVRIL 2009

LE CONSEIL COMMUNAL a :

1. **Approuvé la quote-part dans les frais de fonctionnement du Service régional de lutte contre l'incendie d'Aubange** pour l'exercice 2007.
2. **Approuvé la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2008 de l'église protestante évangélique.**
3. **Approuvé le compte 2008 de la Fabrique d'Eglise de Rachecourt.**

4. **Fixé le montant de la location des locaux de la rue Houillon n°39 occupés par l'ONE.**
5. **Approuvé un règlement pour l'utilisation de GSM par les membres du Collège communal**
6. **Fixé des conditions de recrutement d'un sous-lieutenant professionnel pour le Service Régional d'Incendie d'Aubange.**
7. **Pris une ordonnance de police réglementant l'affichage électoral.**
8. **Acquis des potelets et de sangles pour délimiter certains accès de locaux communaux.**
9. **Acquis une tondeuse débroussailluse pour le centre sportif du « Joli-Bois » à Athus.**
10. **Approuvé le cahier spécial des charges pour l'acquisition de matériaux de canalisation pour Clémarais.**
11. **Approuvé le cahier spécial des charges pour acquisition de matériel informatique.**
12. **Accepté la cession à titre gratuit d'une servitude de passage, rue des Usines à Athus.**
13. **Décidé de vendre en vente publique la maison 40A rue des Jardins à Athus**
14. **Décidé de vendre en vente publique la maison 42 rue des Jardins à Athus** ainsi que le solde de la parcelle cadastrée n°2421v.
15. **Vendu trois parcelles communales rue des Jardins à Athus à trois riverains.**
16. **Fixation des conditions de vente de deux parcelles dans le lotissement rue Bovesse à Athus.**
17. **Liquidé des subsides pour les travaux de reboisement extraordinaire.**
18. **Approuvé le projet d'entretien extraordinaire de la voirie et des trottoirs en 2009.**
19. **Approuvé le projet de rénovation de la rue de la Linalux à Aubange.**
20. **Désigné deux membres à l'assemblée générale de l'Asbl du Contrat de Rivière du Sous-Bassin Semois-Chiers.**
21. **Décidé d'adhérer au projet européen (FSE) « Une ardeur d'enfance pour toutes et tous ».**

